



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 MARS 2018**

---

**Présidée par Madame Fabienne SIGAUD, Maire**

**Présents** : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Marie-Claude MILLET, Christophe SOUDE, Catherine CHICQUENOY, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Robert HARVEY, Muriel JACQUES, Michel LACOMBE, Josy LAUR, Jean-Pascal MARTIN, Dominique PRUNET, Frédéric SOUSA.

**Absents avec procuration** : Marjorie AUSSENAC (Procuration à Cathy CHICQUENOY), Lucie FAVARETTO (procuration à Josy LAUR), Elsa SOARES (Procuration à Christophe SOUDE).

**Absents** : Céline BERRIE, Claude DESCAMPS, Raymond FOISSAC.

**Secrétaires de séance** : Christophe ROGER et Bénédicte LEVIGNAT

---

*Madame le Maire ouvre la séance à 20H30*

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle retire de l'ordre du jour les points suivants :

- Désaffectation et reclassement de l'immeuble situé au 3 boulevard de la paix
- Vente de l'immeuble situé au 3 boulevard de la paix.

Sans remarque ni question sur le compte-rendu du 09 janvier 2018, Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Modification des Commissions Communales
- Désignation des référents environnement de la commune au SYDED
- Désignation du représentant de la Commune au SIPA
- Adhésion de nouvelles Communes au SIPA
- Caisse des écoles – Logements sociaux – Energies renouvelables – Lotissement –

**Commune :**

1 – Approbation des Comptes de Gestion 2017

2 – Examen et vote des Comptes Administratifs 2017

3 – Affectation des Résultats 2017

- Création d'un emploi en CDD aux écoles
- Modification de la dénomination du maître d'œuvre du complexe sportif et de loisirs
- FDEL : Eclairage Public (EP)
- SDAIL : Avenant à la convention concernant le complexe sportif et de loisirs
- Contrat de bail avec FREE
- Résultat de l'appel d'offres concernant l'installation d'une chaudière à pellets et silo à l'école Maternelle
- Questions Diverses

**1 – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

Fabienne SIGAUD informe les membres du Conseil, que suite à la démission d'Isabelle BOUSQUET- ANTUNES de sa fonction de Conseillère Municipale, dans un courrier daté du 30 janvier 2018 et reçu en Mairie le 02 février 2018, il convient de désigner un nouveau Conseiller Municipal.

Elle explique qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu ». Madame Muriel JACQUES étant la candidate suivante sur la liste « Prayssac Avenir », elle est désignée pour remplacer Madame Isabelle BOUSQUET – ANTUNES.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **2 – Modifications des Commissions Communales**

Fabienne SIGAUD informe le Conseil Municipal que suite à la démission d'Isabelle BOUSQUET – ANTUNES, il convient de modifier les Commissions Communales. L'installation de Muriel JACQUES prenant effet immédiatement, Mme le Maire précise que celle-ci est candidate aux Commissions « Sport », « Ecoles et jeunesse » et Cadre de Vie / Environnement ».

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de revoir les commissions. Au terme de la concertation, les Commissions Communales se présentent désormais ainsi :

**Cadre de vie- environnement** : *Dominique THELINGE - Christophe SOUDE.*

Lucie FAVARETTO, Jacques FROMENT, Elsa SOARES, Patrick BROUEL, Jean Pascal MARTIN, Muriel JACQUES.

**Travaux- Voirie- Patrimoine** : *Dominique THELINGE*

Cathy CHICQUENOY, Jacques FROMENT, Patrick BROUEL, Elsa SOARES, Jean Pascal MARTIN, Michel LACOMBE, Frédéric SOUSA, Bruno DAVID, Christophe SOUDE.

**3- Ecole- jeunesse** : *Christophe SOUDE*

Cathy CHICQUENOY, Lucie FAVARETTO, Patrick BROUEL, Elsa SOARES, Marjorie AUSSENAC, Josy LAUR, Dominique PRUNET, Muriel JACQUES.

**4- Sports** : *Christophe SOUDE*

Marjorie AUSSENAC, Elsa SOARES, Dominique THELINGE, Céline BERRIE, Lucie FAVARETTO, Bruno DAVID, Jean Pascal MARTIN, Muriel JACQUES.

**5- Tourisme et culture** : *Marie Claude MILLET - Patrick BROUEL*

Elsa SOARES, Lucie FAVARETTO, Dominique PRUNET, Josy LAUR.

**6- Finances** : *Christophe ROGER*

Patrick BROUEL, Elsa SOARES, Dominique THELINGE, Jacques FROMENT, Christophe SOUDE, Josy LAUR, Dominique PRUNET, Michel LACOMBE.

**7-Communication** : *Patrick BROUEL*

Elsa SOARES, Christophe ROGER, Céline BERRIE, Robert HARVEY.

**8-Urbanisme** : *Christophe ROGER*

Jacques FROMENT, Lucie FAVARETTO, Patrick BROUEL, Marjorie AUSSENAC, Dominique THELINGE, Christophe SOUDE, Michel LACOMBE, Jean Pascal MARTIN.

**9-Festivités- Cérémonies** : *Marie Claude MILLET*

Robert HARVEY, Josy LAUR, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA.

**10-Economie locale** : *Patrick BROUEL*

Cathy CHICQUENOY, Lucie FAVARETTO, Jacques FROMENT, Michel LACOMBE, Elsa SOARES, Christophe SOUDE, Dominique PRUNET.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **3 – Référents environnement de la Commune au SYDED**

Suite à son élection comme conseiller municipal délégué chargé de l'environnement, Christophe SOUDE fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité, dans le cadre d'une bonne marche de l'administration municipale, de le rajouter à la liste actuelle des référents environnement. La nouvelle liste est donc la suivante :

- Christophe SOUDE
- Fabienne SIGAUD
- Céline BERRIE
- Robert HARVEY
- Viviane SALAMAGNE
- Raymond FOISSAC

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **4 – Représentant de la commune au SIPA**

Suite à la démission d'Isabelle BOUSQUET-ANTUNES de sa fonction de conseillère municipale et représentante de la commune auprès du SIPA (Syndicat Intercommunal de la Protection Animale), Fabienne SIGAUD appelle à candidature pour la représentation de la commune au SIPA. Marie-Claude MILLET présente sa candidature.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **5 – Adhésion de nouvelles Communes au SIPA**

Conformément à la réglementation, l'adhésion de nouvelles communes au SIPA est soumise à l'approbation du Conseil Municipal des communes déjà adhérentes. Le SIPA ayant accepté l'adhésion des communes de Frayssinet, Concores et Douelle, Fabienne SIGAUD présente à l'assemblée la demande de Monsieur le Préfet qui sollicite l'avis du conseil Municipal.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **6- a– Approbation des Comptes de Gestion**

Madame le Maire demande à Christophe ROGER de présenter la délibération d'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017.

Après lecture de la dite délibération, les comptes de gestion de l'exercice 2017-Commune, Caisse des Écoles, Logements Sociaux, Lotissement et Énergies Renouvelables- dressés par le receveur sont approuvés.

**Vote : 4 abstentions 16 voix Pour**

Avant de passer à l'examen des comptes et conformément au code général des collectivités, Madame le Maire indique la nécessité d'élire un président de séance pour l'examen et le vote des comptes administratifs.

Madame le maire propose Christophe ROGER, son premier adjoint, en charge des Finances. Celui-ci est élu président de séance à l'unanimité.

## 6- b– Examen des comptes administratifs 2017

Après avoir rappelé que les comptes administratifs ont été adressés à tous les membres du conseil municipal avant la séance, Christophe ROGER présente à l'assemblée les comptes- Commune, Lotissement, Energies Renouvelables, Logements Sociaux, Caisse des écoles – Il fait lecture des montants de dépenses et de recettes pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Avant de passer aux votes de chacun des comptes, Mme le Maire quitte la séance. Elle n'est donc pas présente dans la salle du conseil municipal pendant les votes.

Le compte administratif de la commune est approuvé comme suit :

### - Commune

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 878 624.60	2 503 848.59
	INVESTISSEMENT	1 163 536.06	732 243.30
	TOTAL CUMULE	3 042 160.66	3 236 091.89

Vote : 4 abstentions 15 voix Pour

Le compte administratif du lotissement est approuvé comme suit :

### - Lotissement

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	2 056.36	2 056.36
	INVESTISSEMENT	386 034.28	0
	TOTAL CUMULE	388 090.64	2 056.36

Vote : 4 abstentions 15 voix Pour

Le compte administratif Energies renouvelables est approuvé comme suit :

### - Energies Renouvelables

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	47 839.03	229 989.22
	INVESTISSEMENT	55 999.91	74 963.04
	TOTAL CUMULE	103 838.94	304 952.26

Vote : 4 abstentions 15 voix Pour

Le compte administratif Logement social est approuvé comme suit :

- **Logements Sociaux**

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	2 709.18	64 926.39
	INVESTISSEMENT	17 535.12	8 424.88
	TOTAL CUMULE	20 244.30	73 351.27

**Vote : 4 abstentions 15 voix Pour**

Le compte administratif Caisse des écoles est approuvé comme suit :

- **Caisse des Ecoles**

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	8 775.54	9 000.00
	INVESTISSEMENT	0	0
	TOTAL CUMULE	8 775.54	9 000.00

**Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)**

Les membres du Conseil apposent leurs signatures sur la feuille d'émargement de chaque compte administratif.

Madame le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence. Elle remercie Christophe ROGER pour sa prestation.

**6- c- Affectation des résultats**

- **Commune**

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2017, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de 625 223.99  
→ Un besoin de financement en investissement de 431 292.76

Christophe ROGER propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2018 comme suit :

→ Affectation en réserve en investissement au compte 1068 431 292.76  
→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 193 931.23

**Vote : 4 abstentions 16 voix Pour**

- **Energies Renouvelables**

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2017, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de 182 150.19  
→ Un excédent d'investissement cumulé de 18 963.13

Christophe ROGER propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2018 comme suit :

→ Résultat excédent en investissement au compte 001 18 963.13  
→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 182 150.19

**Vote : 4 abstentions 16 voix Pour**

- **Lotissement**

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2017, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un besoin de financement en investissement de 386 034.28

Christophe ROGER propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2018 comme suit :

→ Résultat déficit reporté en investissement au compte 001 - 386 034.28

**Vote : 4 abstentions 16 voix Pour**

- **Logements Sociaux**

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2017, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de 62 217.21  
→ Un besoin de financement en investissement de 9 110.24

Christophe ROGER propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2018 comme suit :

→ Affectation en réserve en investissement au compte 1068 9 110.24  
→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 53 106.97

**Vote : 4 abstentions 16 voix Pour**

- **Caisse des Ecoles**

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2017, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de 224.46

Christophe ROGER propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2018 comme suit :

→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 224.46

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **7 – Création d'un emploi en CDD**

Fabienne SIGAUD explique à l'assemblée que le contrat aidé d'un agent arrive à son terme et qu'au vu de l'accroissement de la charge de travail d'entretien consécutive, il convient de créer un emploi en CDD. Elle propose donc la création d'un emploi en contrat à durée déterminée de 12 mois à 30 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **8 – Modification de la dénomination sociale de la SARL ARKHIDEE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL ARKHIDEE, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre « Aménagement du complexe sportif et de loisirs » située Roumégouse 46500 Rignac, a changé sa dénomination sociale au 02 octobre 2017, pour devenir SARL ARKHIDEA. Elle précise que toutes les prestations assurées par la Sarl ARKHIDEE sont reprises intégralement par la Sarl ARKHIDEA aux mêmes conditions initialement fixées au contrat et que l'ensemble des collaborateurs et référents assurant ces prestations est intégralement maintenu.

Elle propose donc de voter :

- La prise en considération de ce changement de dénomination
- L'autorisation de signer tous les documents nécessaires à la continuité du bon déroulement du marché de maîtrise d'œuvre.

**Vote : 4 abstentions 16 voix Pour**

### **9 – Eclairage Public**

Madame le Maire donne la parole au 2<sup>ème</sup> adjoint Dominique THELINGE.

Celui-ci présente deux projets d'amélioration de l'éclairage public, qui seront réalisés par la Fédération Départemental d'Énergie du Lot.

a) Eclairage Public rue des Philips, Allée des Ecoles, Parking Laruelle

Les trois opérations décrites ci-dessous sont regroupées sous un même dossier FDEL numéroté 38050 :

1) Remplacement d'un ancien lampadaire et ajout d'un point lumineux supplémentaire dans l'allée des écoles où sont regroupées les trois entrées pour les élèves.

2) Rue des Philips : Suppression d'un candélabre ancien et hors service sur support béton, remplacé par un nouvel équipement posé en façade de la maison de M et Mme NOUVEL, au débouché de la venelle menant à la D811)

3) Déplacement du candélabre qui se trouvait au milieu du parking Laruelle (suite aux travaux d'agrandissement des parkings) vers l'angle du parking Colette.

Montant total de l'opération 6836 €, financé à 35% par la FDEL, soit à charge de la commune 4 444 €

**Vote : Pour à l'unanimité**

*b) Eclairage Public Les Tounines, D911, Boulevard Gambetta*

Il y avait sur le territoire de la commune environ 200 luminaires énergivores (Ballons Fluorescents) 49 ont été remplacés en 2017. Cette année une deuxième tranche de 47 lampadaires sera remplacée sur les voies suivantes : rue des Tounines, Boulevard Gambetta, résidence des Tilleuls et RD 811 de la place du 11 Novembre au rond-point des Berlingous.

A noter que les luminaires posés en bordures de la 811 seront des LED, pré équipés pour abaissement de puissance en milieu de nuit afin d'anticiper une modification de commande de l'EP sur la Départementale

Montant total de l'opération 24223 €, subventionné à 68% par la FDEL, soit à charge de la commune : 7 751€

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **10 – Avenant à la convention avec le SDAIL**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre du projet « Aménagement du complexe sportif et de loisirs », la commune à signer une convention avec le SDAIL pour une aide de conseil et d'assistance. Suite à leur assemblée générale du 23 janvier 2017 portant modifications de la convention type d'intervention et à leur Conseil d'Administration à la même date portant actualisation des coûts, il y a lieu de procéder à la modification des annexes techniques et financières.

Suite à ces modifications l'annexe financière s'élève désormais à 11 133 €.

Fabienne SIGAUD met donc au vote la signature de l'avenant à la convention d'assistance à l'aménagement du complexe sportif et de loisirs.

**Vote : 4 abstentions 16 voix Pour**

## **11 – Contrat de bail avec FREE, implantation d'une antenne relais**

Dominique THELINGE, adjoint au maire, informe l'assemblée que l'opérateur FREE Mobile a contacté la mairie en vue de l'implantation d'une antenne relais, afin de répondre aux obligations de couverture de la population.

Après concertation, un emplacement a été retenu par la municipalité, proposé et validé par FREE. Il s'agit du lieu-dit « Le Montat » sur la parcelle AB 325 de 300 m<sup>2</sup>. Un mât de 35 mètres y sera édifié sur une emprise au sol de 100m<sup>2</sup>. Les travaux nécessaires pour l'accès à cette parcelle depuis la route seront pris entièrement en charge par l'opérateur.

La Commune signera un contrat de bail d'une durée de 12 ans renouvelable et percevra un loyer annuel de 3 000 €, réévalué en fonction de l'indice de référence des loyers.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **12 – Chaudières à pellet et silo à l'école maternelle**

*a) Entreprise retenue*

Fabienne SIGAUD informe les membres du Conseil que suite à l'appel d'offres concernant l'installation d'une chaudière à pellet et silo à l'école maternelle, il a été procédé à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 02 mars 2018.

Trois entreprises ont répondu à l'appel :

- Laurent Energies
- Vicente



- ATSE Bordes

Après analyse, en collaboration avec le bureau d'études IES, et au vu des critères tels que définis dans le règlement de consultation, Madame le maire propose de retenir l'entreprise Vicente, domiciliée à Labastide du Vert, pour un montant de 30 816€ HT.

**Vote : Pour à l'unanimité**

a) Coordinateur SPS

Deux cabinets ont répondu à l'appel d'offres concernant la mission de coordinateur SPS pour les travaux d'installation d'une chaudière à pellet et silo à l'école maternelle :

- Véritas
- A2C

Au vu des moyens, des compétences et des coûts de prestations fournis par les candidats, Madame le maire propose de retenir le cabinet A2C pour un montant HT de 849€

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 13 – Questions Diverses

- Fabienne SIGAUD tient à remercier tous les acteurs de la mobilisation autour de l'école élémentaire qui a permis de sauvegarder le poste de professeur des écoles qui était menacé : les professeurs et directeurs des écoles, les parents d'élèves et notamment l'association PEPA, les élus et la presse. Elle ajoute que malgré cette victoire, il faut rester vigilant et que tout est mis en œuvre pour dégager des solutions afin de garder, voire augmenter les effectifs de nos écoles.
- Fabienne SIGAUD informe l'assemblée que plusieurs courriers d'habitants inquiets par la mise en place des compteurs Linky lui ont été adressés. Elle précise qu'elle répondra au mieux et avec tous les renseignements en sa possession à toutes les questions qui lui sont posées. Elle indique aussi que la Municipalité ne prendra pas de position.
- Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a fait établir, par le policier municipal, un PV constatant la désaffectation de l'immeuble situé 3 boulevard de la Paix.
- Dominique PRUNET s'étonne de ne pas avoir été tenue informée de la construction sur un terrain appartenant à la commune d'un four à pain et que cette décision n'ait pas été prise en conseil municipal. Fabienne SIGAUD lui répond que ce projet réalisé par l'association « Ensemble pour Prayssac » n'a été porté à sa connaissance qu'après le conseil du 09 janvier dernier et que pour ne pas le retarder, il a été approuvé par la municipalité. Patrick BROUEL, adjoint au maire précise que c'est un projet culturel et pédagogique qui déclenchera de nombreuses animations autour du pain et que le lieu a été choisi spécialement parce qu'il est à proximité de l'Espace Maurice Faure. Il tient à rappeler que les bénéfices de l'association « Ensemble pour Prayssac » ont toujours été utilisés pour réaliser des projets utiles à la communauté, comme par exemple l'achat du défibrillateur situé sur le patio de Brafim. Dominique PRUNET trouve tout de même dommageable qu'en tant qu'élue elle n'est pas été informée.
- Madame PRUNET demande à connaître les positions de la municipalité suite à la visite de la propriété de madame LOUSTALET qui pourrait accueillir l'association du Billard français. Fabienne SIGAUD lui répond que cette solution n'a pas été retenue car trop coûteuse pour la collectivité. Elle ajoute que la recherche active d'un local continue en collaboration avec l'association, mais que cela n'est pas évident.
- Dominique PRUNET demande où se situe le jardin en photo sur l'agenda 2018 ? Madame le Maire lui répond qu'il est actuellement en réfection.

La séance est levée à 22h15